



Création d'une Unité facultative relative au secteur sportif dans certains baccalauréats professionnels rentrée 2021
Réunion du 22 mars 2021 en visioconférence de (14h - 16h)

Objectif

Échange sur la mise en œuvre de cette Unité facultative (UF), qui est le pendant de l'enseignement de spécialité (EDS) dans la filière générale pour la rentrée 2021.

Introduction

- ✓ 40 % des élèves français n'ont pas accès au milieu du sport.
- ✓ Le secteur du sport est un secteur réglementé et nécessite une certification en plus des compétences. Cette certification peut se faire avec l'acquisition des unités capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport (BPJEPS) qui comporte 4 UC.
- ✓ Le BPJEPS n'est actuellement pas accessible aux scolaires mais aux adultes.

Calendrier

- ✓ Textes en Commission spécialisée des lycées (CSL), puis en Conseil supérieur de l'éducation (CSE) fin mai ou courant juin, pour une publication en juillet. Un temps long dédié à ce sujet sera prévu.
 - Ces textes comporteront un projet d'arrêté avec le référentiel des épreuves et une note de service pour en expliciter les éléments.
 - Un guide d'accompagnement avec ses arrêtés sera édité.
- ✓ Mise en œuvre du Bac pro « Métiers du sport » en 2022.

Points essentiels

- ✓ Projet expérimental dans les académies (2 à 4 établissements - l'association des établissements privés à ce dispositif relève de la responsabilité du recteur) avant déploiement plus important.
- ✓ Il concerne les élèves volontaires des familles de métiers suivantes, dont les compétences couvrent une très grande partie ou la totalité des 2 UC :
 - assistance à la gestion des organisations et leurs activités (AGOrA) ;
 - métiers du commerce et de la vente ;
 - métiers de l'accueil ;
 - métiers de la sécurité ;

- animation enfance et personnes âgées (AEPA).
- ✓ Moyens : 4 HSA voire HSE, pour la mise en œuvre, mais on pourra s'appuyer sur les 91 heures dédiées à l'orientation ou la poursuite d'études, ainsi que sur les modules d'aide personnalisée (AP) et pas forcément la co-intervention.
- ✓ Les mises en situation professionnelles (PMFP) pourront s'effectuer dans les structures sportives, les commerces d'articles de sport, les collectivités...
- ✓ L'association sportive (AS) et les cours d'EPS pourront aider à l'entrée pour la formation aux UC3 et 4 du BPJEPS post Bac (tests physiques requis), mais aussi un constituer un espace pour construire les compétences requises.
- ✓ Les enseignants d'EPS pourront être épaulés par les inspecteurs, les cadres Jeunesse et Sport, les interventions du SDIS de la Police...

Quelques axes de réflexion :

- ✓ La mention complémentaire existante pourrait permettre de valider les UC3 et 4.
- ✓ Un BTS métier du sport est en réflexion au sein des instances idoines.

Le Spelc est intervenu pour alerter sur la difficulté de mise en œuvre concrète de cette UF. Il souhaite aussi que cette formation ne soit pas un leurre pour les jeunes. Il s'interroge sur l'employabilité de ceux-ci à l'issue de leur formation. Il demande une étude approfondie des débouchés car la professionnalisation dans le milieu sportif conduit, pour beaucoup, à des situations professionnelles précaires.

Catherine Blandin